

Conseil d'administration du 28 juin 2022

Délibération n° 22/18

Rectification d'une délibération portant approbation du budget primitif 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin,

Le conseil d'administration s'est réuni sur invitation du président.

VU

- L'instruction budgétaire et comptable n°96/078-M14 du 1er août 1996 ;
- Le débat d'orientation budgétaire intervenu le 10 décembre 2021 à 18h ;
- Le budget primitif 2022 ;
- La délibération n° 22/05 du 31 janvier 2022 portant approbation du budget primitif 2022.

Le président,

EXPOSE

En raison d'un problème technique ayant affecté le logiciel Sedit GF lors de la saisie sur celui-ci du budget primitif (BP) 2022 du CRR 93 dans la maquette budgétaire idoine, une discordance entre la délibération du conseil d'administration du 31 janvier 2022 portant approbation du BP 2022 et le BP 2022 lui-même tel qu'il a été transmis à la trésorerie a résulté de cette saisie.

En effet, la section d'investissement atteint 73 000€ sur la délibération alors qu'elle totalise 80 000€ sur le BP 2022.

En raison de cette anomalie, le BP 2022 n'a pas pu être pris en compte, ce qui a pour conséquence de voir le CRR 93 fonctionner sans budget.

Il est donc aujourd'hui demandé au conseil d'administration de régulariser cette situation par une nouvelle délibération portant approbation du BP 2022 ci-joint, lequel peut être simplifié comme suit :

Investissement

Dépenses : 80 000€

Recettes : 80 000€

Fonctionnement

Dépenses : 5 090 500€

Recettes : 5 090 500€

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le budget primitif 2022 du CRR 93 :

Investissement

Dépenses : 80 000€

Recettes : 80 000€

Fonctionnement

Dépenses : 5 090 500€

Recettes : 5 090 500€

Article 2 : Dit que le présent budget est adopté par chapitre.

Membres	8
Votants	3
Suffrages exprimés	3
Votes pour	3
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

Adoptée

Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 28 juin 2022

Didier Broch
Président du conseil d'administration

